



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

CABINET DU PRÉFET

Bureau du cabinet

PREF66/CAB/

Affaire suivie par :

Nicolas BARRAU

☎ : 04.68.51.65.22

☎ : 04.68.34.68 51

Mél : nicolas.barrau@pyrenees-orientales.pref.gouv.fr

ARRÊTÉ PREFECTORAL N° 1922 DU 15 mai 2008 MODIFIANT L'ARRÊTÉ PREFECTORAL N° 3642 DU 14 OCTOBRE 2005 PORTANT DÉSIGNATION DES MEMBRES DU COMITÉ D'HYGIÈNE ET DE SÉCURITÉ DÉPARTEMENTAL DES SERVICES DE POLICE DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

LE PREFET DES PYRENEES-ORIENTALES, Chevalier de la Légion d'Honneur

VU le code de la santé publique;

VU le code du travail;

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires;

VU la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique d'Etat;

VU la loi n° 95-73 du 21 janvier 1995 modifiée d'orientation et de programmation relative à la sécurité;

VU le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique, modifié notamment par le décret n° 95-680 du 9 mai 1995;

VU le décret n° 95-654 du 9 mai 1995 modifié fixant les dispositions communes applicables aux fonctionnaires actifs des services de police;

VU le décret n° 95-659 du 9 mai 1995 modifié relatif aux comités techniques paritaires départementaux des services de la police nationale;

VU l'arrêté du 5 mars 1985 modifié portant création d'un comité central d'hygiène et de sécurité compétent à l'égard des personnels et des services de police nationale;

VU la circulaire FP/4 n° 1871 du 24 janvier 1996 du ministère de la fonction publique, de la réforme de l'État et de la décentralisation;

VU la circulaire NOR INT. C99 00102 C du 26 avril 1999 relative à l'organisation et au fonctionnement des comités d'hygiène et de sécurité départementaux de la police nationale ;

Adresse Postale : 24 quai Sadi-Carnot - 66951 PERPIGNAN CEDEX

Téléphone : ☎ Standard 04.68.51.66.66

Renseignements : ☎ www.pyrenees-orientales.pref.gouv.fr/

0001

VU la circulaire du ministère de l'intérieur en date du 6 septembre 2001 précisant la durée du mandat des représentants du personnel au sein des comités d'hygiène et de sécurité départementaux de la police nationale ;

VU les résultats de l'élection des 17, 18, 19 et 20 novembre 2003 des représentants du personnel au sein du comité technique paritaire départemental des services de police des Pyrénées-Orientales ;

VU les effectifs des personnels de police dans le département des Pyrénées-Orientales ;

VU les désignations des organisations syndicales ;

VU l'arrêté préfectoral n° 3642 du 14 octobre 2005 portant désignation des membres de cette instance ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : L'article 3 de l'arrêté préfectoral n° 3642 du 14 octobre 2005 est modifié comme suit :

« Sont désignés en qualité de représentants du personnel au comité d'hygiène et de sécurité départemental des services de la police nationale des Pyrénées-Orientales :

- **au titre de l'UNSA police/UNSA**

- . titulaires

- M. Hervé CARDA, brigadier-chef, CSP Perpignan
 - M. Pierre CERIANA, gardien de la Paix, CSP Perpignan

- . suppléants

- M. Emile JAVIER, brigadier-chef, DDPAF
 - M. Christophe RODRIGUES PEREA, brigadier, DDPAF

- **au titre du SNOP**

- . titulaire

- Mme Frédérique GUERRERO, capitaine, SPAF Le Perthus

- . suppléant

- M. José BLASCO, capitaine, DDRG

- **au titre d'Alliance Police Nationale, Synergie Officiers**

- . titulaire

- M. Antoine CUEVAS, brigadier, DDPAF

. suppléant

- M. Bernard GRAELL, brigadier, CSP Perpignan

- **au titre du SNIPAT**

. titulaire

- Mme Véronique HURTADO, secrétaire administrative classe normale, DDSP

. suppléant

- Mme Christine FRIEZ, adjoint administratif principal, DDPAF »

ARTICLE 2 : L'article 5 de l'arrêté préfectoral n° 3642 du 14 octobre 2005 est modifié comme suit :

« Sont désignés en qualité d'agents chargés de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO):

- **au titre de la direction départementale de la sécurité publique**

. titulaire

- M. Didier PENARUBIA, brigadier-chef

. suppléant

- M. Thierry MOELLO, brigadier-chef

- **au titre de la direction départementale de la police aux frontières**

. Perpignan

- titulaire : M. Albert MARSAUD, brigadier
- suppléant : Mme Giovanna TOCCO, gardien de la paix

. Le Perthus

- titulaire : M. Michel NAUDO, brigadier-major
- suppléant : M. Olivier CHATENAY, brigadier

. Cerbère

- titulaire : M. Paul ERIC, brigadier-chef
- suppléant : M. David DEMANGEAT, gardien de la Paix

- au titre de la direction départementale des renseignements généraux

. titulaire

- Mme Bérangère LANNES, secrétaire administrative

. suppléant

- Mme Martine KRATZ, adjointe administrative principale

- au titre de la CRS n° 58

. titulaire

- M. Gilles CRISTOFOL, gardien de la Paix

. suppléant

- M. André VIDAL, sous-brigadier

- au titre du CCPD

. titulaire

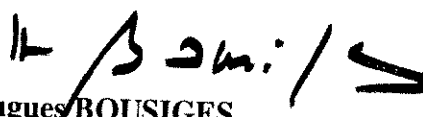
- M. Christophe DELEPIERRE, brigadier-chef

. suppléant

- Mme Nathalie SOLER, gardien de la paix

ARTICLE 3 : M. le Sous-Préfet, Directeur de Cabinet est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à chacun des membres du comité et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Perpignan, le **15 MAI 2008**


Hugues BOUSIGES

PRÉFECTURE DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

CABINET DU PREFET
Service des Décorations

PREF66/CAB/MED/
affaire suivie par :
Jean-Louis ALLARD
Tél. : 04.68.51.65.27
Fax. : 04.68.34.68.51
[jean-louis.allard@](mailto:jean-louis.allard@pyrenees-orientales.pref.gouv.fr)
pyrenees-orientales.pref.gouv.fr

ARRETE N° 1853
ACCORDANT UNE RECOMPENSE
POUR ACTE DE COURAGE ET DE DEVOUEMENT

LE PREFET DES PYRENEES-ORIENTALES
Chevalier de la Légion d'Honneur

VU le décret du 16 novembre 1901 relatif à l'attribution de récompense honorifique pour Actes de Courage et de Dévouement modifié par le décret du 9 décembre 1924,

VU le décret n° 70-221 du 17 mars 1970, portant déconcentration en matière d'attribution de la distinction susvisée,

VU la circulaire ministérielle n° 70-208 du 14 avril 1970 relative à la déconcentration en matière d'attribution de la médaille pour actes de courage et de dévouement,

VU le rapport de M. le Directeur Départemental de la Sécurité Publique des Pyrénées-Orientales en date du 22 avril 2008,

Considérant les qualités de courage et de dévouement dont ont fait preuve les 3 fonctionnaires de police de la Direction Départementale de la Sécurité Publique des Pyrénées-Orientales, qui n'ont pas hésité le 12 décembre 2007, à mettre leur vie en danger lors de l'arrestation de deux individus armés, auteurs d'un vol à main armée dans un fast-food, sur la route d'Espagne à PERPIGNAN. Dans cette situation très dangereuse, ils ont fait preuve en la circonstance, de sang froid, de professionnalisme et d'une grande rapidité de réaction, afin de maîtriser les deux malfaiteurs, déjà connus des services de police.

.../...

Adresse Postale : 24 quai Sadi Carnot - 66951 PERPIGNAN CEDEX

Téléphone : ☎ Standard 04.68.51.66.66

Renseignements :

✉ Internet : www.pyrenees-orientales.pref.gouv.fr
✉ contact@pyrenees-orientales.pref.gouv.fr

0005

Sur proposition de M. le Sous-Préfet, Directeur de Cabinet ;

ARRETE

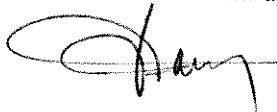
Article 1^{er} : La Médaille de Bronze pour Acte de Courage et de Dévouement est décernée à :

- **M. MANICOLO Serge**, matricule 330 340, policier à la Direction Départementale de la Sécurité Publique des Pyrénées-Orientales,
- **M. PRIETO Didier**, matricule 431 726, policier à la Direction Départementale de la Sécurité Publique des Pyrénées-Orientales,
- **M. SOTO Jérôme**, matricule 473 133, policier à la Direction Départementale de la Sécurité Publique des Pyrénées-Orientales.

Article 2 : M. Le Sous-Préfet, Directeur de Cabinet est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique des Pyrénées-Orientales, aux récipiendaires et publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture.

Perpignan, le 13 mai 2008

POUR AMPLIATION,
L'Attachée, Chef de Bureau du Cabinet,



Jocelyne VAN ELVERDINGHE

LE PREFET,

Original signé

Hugues BOUSIGES